

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

Rapport sur la situation en matière de Développement Durable

Rapport sur la situation en matière d'Égalité entre les Femmes et les Hommes



Présenté, le
18 novembre 2016
par **Serge DESCOUT**,
Président du Conseil départemental
de l'Indre

SOMMAIRE

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017.....	3
1 – 2017 EST LA 4^{ème} ANNEE CONSECUTIVE DE BAISSSE DE LA DGF ALORS QU'UNE FRACTION IMPORTANTE DE LA CVAE DEPARTEMENTALE EST TRANSFEREE A LA REGION... ..	7
1.1- 2017 : une nouvelle année de baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement pour les Départements associée à une diminution de dotations jusque-là épargnées.....	7
1.2- 2017 consacre le transfert des transports et de la CVAE à la Région.....	7
1.3 – Un contexte macroéconomique 2017 peu favorable ?.....	8
2 - La SITUATION FINANCIERE du DEPARTEMENT EST ENCORE STABLE.....	11
2.1- Une politique fiscale départementale qui n'obère ni le budget des ménages ni celui des entreprises.....	11
2.2- Un endettement qui ne contraint pas l'avenir.....	12
2.3- Le Département de l'Indre, maillon fort du développement local.....	13
2.4- Le Département maîtrise ses charges pour assurer son devoir de solidarité et maintenir sa capacité d'investissement.....	13
2.5- Une situation financière qui conforte les orientations de gestion.....	16
3 - ... MAIS LES CONTRAINTES EXTERNES PROVOQUENT SELON LES PROJECTIONS UNE DIMINUTION DE 23,5 % DE NOTRE EPARGNE NETTE.....	19
4 – LES PRIORITES 2017 : UN DEVOIR, CELUI DE GARANTIR LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE, UNE VOLONTE, CELLE D'AUGMENTER L'INVESTISSEMENT.....	23
4.1- Un devoir, celui de garantir la solidarité départementale.....	23
4.2- Une volonté, actionner le levier de croissance que représente l'investissement.....	28



**RAPPORT sur la situation en matière de DEVELOPPEMENT DURABLE
du Département de l'Indre** (dématérialisé, téléchargeable sur www.indre.fr - Espace Elus).



**RAPPORT sur la situation en matière d'EGALITE entre les FEMMES et les HOMMES
du Département de l'Indre** (dématérialisé, téléchargeable sur www.indre.fr - Espace Elus).

BUDGET 2017

ORIENTATIONS

2017 est la 4ème année consécutive
de baisse de la DGF.
2017 est la 4ème année consécutive
de baisse de la DGF
alors qu'une fraction importante
de la CVAE départementale
alors qu'une fraction importante
de la CVAE départementale
est transférée à la Région...
est transférée à la Région...

1 - 2017 EST LA 4^{ème} ANNEE CONSECUTIVE DE BAISSSE DE LA DGF ALORS QU'UNE FRACTION IMPORTANTE DE LA CVAE DEPARTEMENTALE EST TRANSFEREE A LA REGION

1.1- 2017 : une nouvelle année de baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement pour les Départements associée à une diminution de dotations jusque-là épargnées

Dès 2014, le montant de la DGF des collectivités locales et des Départements en particulier a été diminué afin que ces derniers participent à la résorption du déficit de l'Etat. S'en est suivi un programme d'économies du budget de l'Etat de 50 milliards d'euros de 2015 à 2017 dans lequel les collectivités locales étaient associées à hauteur de 11 milliards d'euros. Alors que la dette des collectivités locales représente moins de 10 % de la dette totale de l'Etat, leur effort s'élève à 22 % (11 milliards d'euros sur les 50). En 2017, les Départements ne bénéficieront pas de la " ristourne " accordée aux communes. En effet, lors du dernier congrès des maires au mois de juin, le Président de la République a annoncé que l'effort des communes serait divisé par 2 au contraire de celui des Départements.

Par conséquent, le Département de l'Indre verra sa DGF diminuer de 3,7 millions d'euros supplémentaires en 2017. C'est donc une chute de plus de 12 millions d'euros par rapport à 2013, soit l'équivalent d'une hausse de plus de 30 points du taux du Foncier Bâti.

2017 sera également la première année où la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) - en plus des dotations visant à compenser les allègements fiscaux qui baissent depuis plusieurs années - diminuera. En effet, cette dotation fera dorénavant partie des variables d'ajustement des dotations de l'État versées aux collectivités locales. Le montant de ces variables sont à la baisse étant donné que l'enveloppe globale est figée mais qu'à l'intérieur de cette même enveloppe, des mesures nouvelles sont à financer comme la péréquation, les nouvelles intercommunalités ou la décision de l'État d'exonérer certains redevables modestes de la taxe d'habitation. Les discussions, lors du projet de loi de finances pour 2017, devraient nous éclairer sur la baisse exacte de ces variables d'ajustement. Le montant 2015 de la DCRTP pour l'Indre est de 4,582 millions d'euros et celui des allocations compensatrices de 3,354 millions d'euros.

Le Département de l'Indre a jusqu'à présent fait face à cette diminution de ses ressources sans augmenter ni la fiscalité directe, ni la fiscalité indirecte par l'intermédiaire du taux de publicité foncière ou Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) pouvant être relevé à son plafond de 4,5 %.

1.2- 2017 consacre le transfert des transports et de la CVAE à la Région

La loi NOTRe a acté pour 2017 le transfert des transports interurbains et scolaires des Départements vers les Régions respectivement à partir du 1^{er} janvier et du 1^{er} septembre.

Ce transfert de compétences s'accompagne également d'une compensation financière. Celle-ci ne sera pas une dotation mais prendra la forme d'un transfert d'une ressource dynamique, à savoir une part très importante de CVAE départementale vers les Régions et ce dès le 1^{er} janvier 2017. Ainsi, de 48,5 % la part départementale passera à 23,5 % alors que celle de la Région fera le chemin inverse : de 25 % à 50 %. Un ajustement de compensation, figé dans le temps, est prévu pour permettre l'équilibre entre les dépenses et les recettes transférées. En 2017, le Département perdra environ 9,7 millions d'euros de CVAE que percevra la Région Centre-Val de Loire.

Cette perte de CVAE pour le Département va engendrer une rigidité accrue de ses ressources et entraver ses marges de manœuvre financières. En effet, la dynamique de cet impôt profitera moins au Département et son autonomie financière s'en trouvera réduite. Le montant des impôts directs (y compris fonds de péréquation reposant sur les impôts) et indirects représente en 2015, 58,2 % des ressources du Département. La perte de la CVAE ramènera cette proportion à 53,9 %.

De plus, la Région se verrait également transférer à partir de 2017 une part de TVA, impôt dynamique, devant remplacer progressivement sa DGF. La conséquence est que les Régions sortiraient de facto de l'effort collectif demandé à l'ensemble des collectivités locales pour résorber le déficit de l'État.

1.3- Un contexte macroéconomique 2017 peu favorable ?

La prévision de la croissance française a été révisée à la baisse, dans un contexte mondial en hausse fragile et marqué par des incertitudes, comme celle du Brexit.

L'année 2016 devrait s'achever sur une croissance affaiblie de l'assiette fiscale de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB). Ainsi, le produit prévisionnel serait en hausse de 0,6 % - le coefficient de revalorisation des bases était de 1 % calé sur le taux d'inflation prévisionnel - alors que la progression en 2015 était de 2,5 %. Cet amaigrissement est le fruit de décisions de l'État qui a exonéré des redevables auparavant assujettis à la TFB. Compte tenu des règles de l'Etat, ces exonérations ne seront pas compensées.

En 2017, l'inflation prévisionnelle sera sans doute révisée à la baisse - Bercy prévoirait 0,8 % - ce qui pousserait le Parlement à indexer les bases fiscales en dessous de 1 %.

L'année 2015 a été également marquée par une baisse des DMTO alors que presque tout l'hexagone a connu une hausse, voire de très fortes hausses (15,3 % en 2015 en moyenne pour l'ensemble des départements), à mettre en parallèle avec la possibilité de relever de près de 20 % le taux de prélèvement départemental, saisie par tous les Départements sauf 3 dont l'Indre ; quasiment tous les Départements appliquent désormais un taux de prélèvement fiscal de 4,5 %, l'Indre le limite à 3,8 %.

La situation financière
du Département
est encore stable

2. - LA SITUATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT EST ENCORE STABLE

(Source C.A. 2015)

La situation financière du Département s'analyse au travers de cinq items que sont :

- ◆ la fiscalité,
- ◆ le niveau d'endettement,
- ◆ le niveau d'équipement,
- ◆ l'autofinancement,
- ◆ un comparatif financier.

2.1 - Une politique fiscale départementale qui n'obère ni le budget des ménages ni celui des entreprises

Depuis maintenant 13 ans, le Département de l'Indre œuvre d'une part contre une pression fiscale des ménages indriens, et contribue d'autre part à la compétitivité des entreprises de son territoire. Pour cela il a gelé son taux de foncier bâti à 16,21 % depuis 2003 (taux toujours le plus faible de la Région Centre-Val de Loire). Pour 2016, le Conseil départemental n'a pas dérogé à son engagement en confirmant le taux de foncier bâti à 16,21 %.

L'observatoire SFL-FORUM, comme tous les ans, a publié en septembre une étude sur le taux de foncier bâti de l'année en cours . Cette année 36 % des Départements ont voté une hausse de leur fiscalité, contre seulement 12 % l'année passée. Celle-ci s'élève à 5,2 % en moyenne pour l'ensemble des départements contre 0,6 % en 2015.

En Région Centre-Val de Loire, le classement selon le taux de foncier bâti 2016 voté est le suivant :

Départements	Taux FB 2016
INDRE	16,21 %
INDRE-ET-LOIRE	16,48 %
CHER	18,22 %
LOIRET	18,56 %
EURE-ET-LOIR	20,22 %
LOIR-ET-CHER	24,40 %

Le taux moyen du foncier bâti en 2016 en métropole est de 17,32 % (hors Paris). Le Département du Gers enregistre le taux le plus élevé (33,85 %) et celui des Hauts-de-Seine le plus faible (7,08 %).

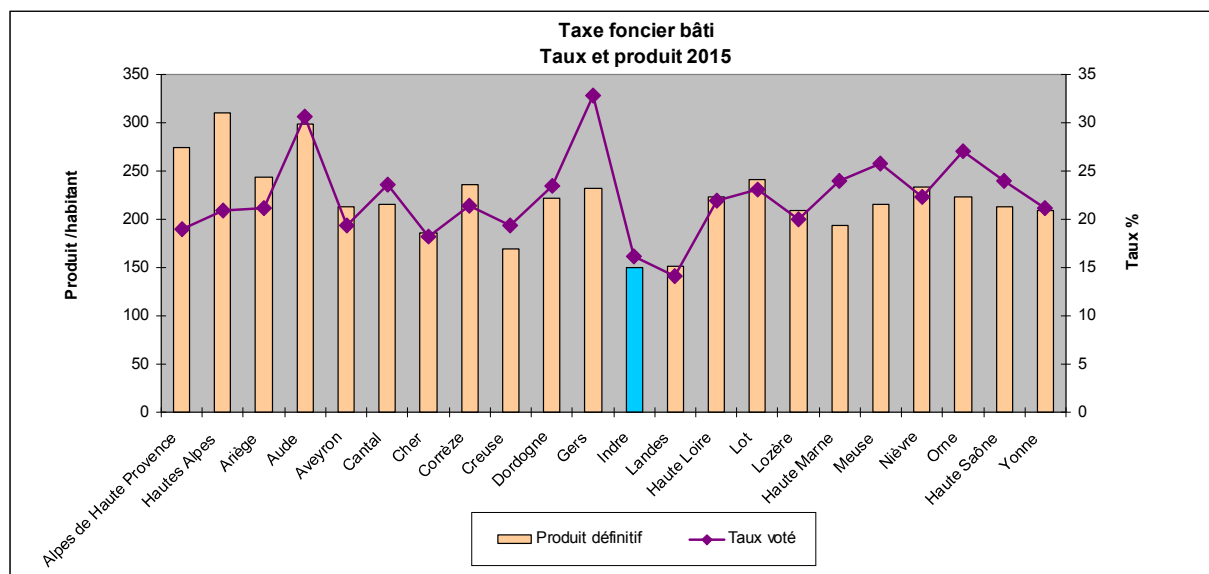
Pour la période 2003 à 2015, au sein des 22 départements de niveau économique comparable à l'Indre (ex-bénéficiaires de la dotation de fonctionnement minimale - D.F.M hors Corse) :

- ◆ notre Département se situe au 2^{ème} rang du taux le plus faible,
- ◆ les valeurs aux antipodes sont détenues par le Département des Landes (14,06 % depuis 2013) et celui du Gers (32,86 % depuis 2012).

La moyenne des taux du foncier bâti des 22 départements pour 2015 est de 22,24 %.

Concernant les bases fiscales, l'Indre se retrouve, de nouveau au 8^{ème} rang par ordre croissant des bases/habitant (925,50 €/hab) parmi les départements ex-D.F.M. La moyenne des 22 départements est de 1.010,30 €/habitant (soit 9,16 % de plus que notre département).

L'alliance d'un faible taux et des bases inférieures à la moyenne, amène l'Indre à percevoir le produit fiscal /habitant le plus bas des 22 départements, soit 150 €/habitant. A l'inverse, le Département des Hautes-Alpes enregistre le montant le plus élevé aussi bien pour le produit fiscal/habitant (310,80 €/hab) que celui des bases/habitant (1.483,10 €/hab).



Le ratio moyen 2015 du produit de la taxe sur le foncier bâti par rapport aux recettes de fonctionnement pour les 22 départements comparables s'élève à 19,27 %. L'Indre obtient 15,89 % (4^{ème} ratio le plus bas) ; les parts extrêmes sont observées dans le Département des Hautes-Alpes (24,87 %) et de la Creuse (12,43 %).

Toujours la même année, le rapport de l'ensemble des contributions directes (TFB + CVAE + IFR + FNGIR) dans les recettes de fonctionnement est en moyenne de 30,63 % avec un maximum de 35,38 % (Hautes-Alpes) et un minimum de 18,57 % (Creuse). Le taux pour l'Indre est 28,99 %.

Enfin, concernant la fiscalité indirecte et particulièrement l'évolution des Droits de Mutations à Titre Onéreux (DMTO), sur les 22 départements, seule celle de l'Indre ainsi que celle de la Nièvre est négative. Elle s'enregistre respectivement à - 726 k€ (- 6 %) pour le premier et - 450 k€ (- 3 %) pour le second, contre une moyenne de 3,6 M€.

Là encore, l'Indre est le département à percevoir le moins de DMTO/habitant, soit 48 € contre une moyenne de 82 €. Celui des Hautes-Alpes déteint dans ce domaine également la valeur la plus élevée : 173 €.

Rappelons que la loi de Finances pour 2014 puis 2015 a permis aux départements de relever leur taux de 3,80 % à 4,50 % maximum. A compter de 2016, l'Indre, le Morbihan et l'Isère sont les trois derniers départements métropolitains à ne pas avoir relevé leur taux de près de 20 %.

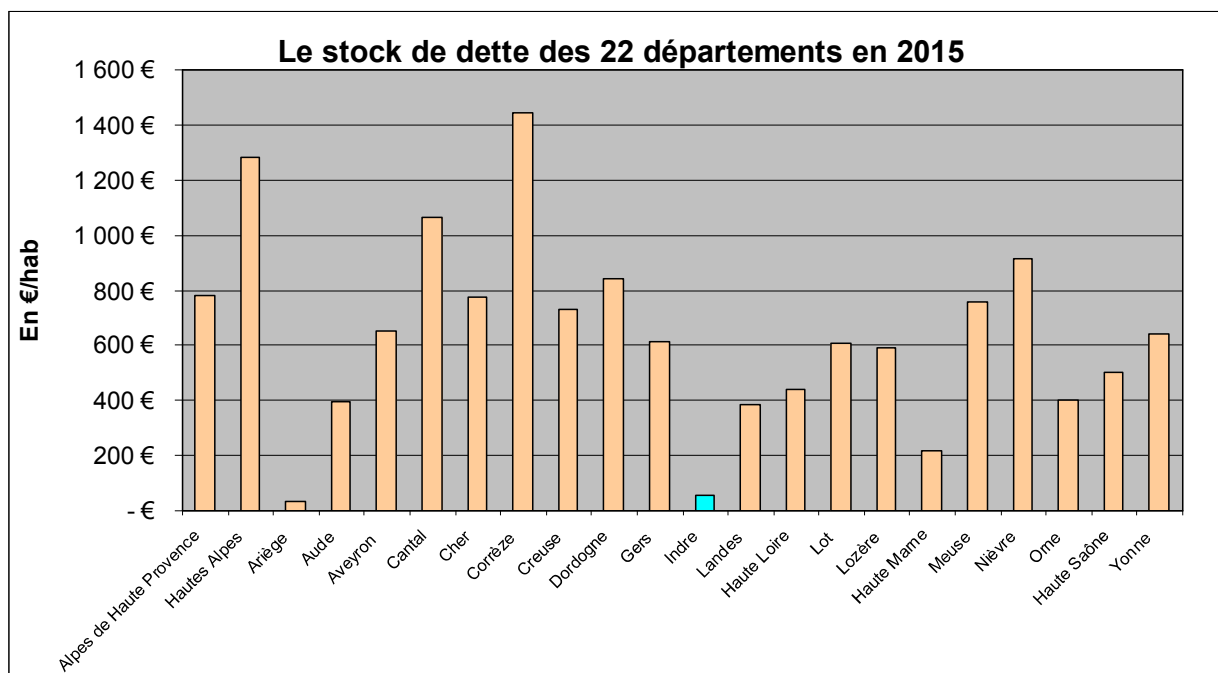
2.2 - Un endettement qui ne contraint pas l'avenir

En 2015, l'encours moyen de la dette des 22 départements ressort à 642 € .

L'encours de la dette de l'Indre place de nouveau le Département au 2^{ème} rang en matière de capacité de désendettement et du ratio "encours/habitant", derrière l'Ariège.

Effectivement la capacité moyenne de désendettement des 22 départements est passée en 2015 à 6 ans, contre toujours moins de 6 mois pour l'Indre. Quant au ratio moyen de stock de dette, il est de 642 €/habitant, contre 56 €/habitant pour l'Indre. Concernant les Départements de la Corrèze et de la Creuse, le constat est le même que l'an passé. Le premier est le plus endetté avec un encours de 1.442 €/habitant et une capacité de désendettement de 10,5 ans. Le second détient la capacité de désendettement la plus longue, puisque supérieure à 12 ans.

Rappel : la capacité de désendettement est le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette si elle y consacrait chaque année l'intégralité de son autofinancement courant. Elle reflète une situation convenable en dessous de 7 ans.



Le Département de l'Indre poursuit sa politique de faible endettement en ne consacrant que 1,29 % de ses dépenses d'investissement au remboursement du capital de la dette. De cette manière, il promeut des projets concrets et utiles pour ses concitoyens. Ce taux est le plus faible des 22 départements et la moyenne s'établit à 22,49 %.

2.3 - Le Département de l'Indre, maillon fort du développement local

En 2015, les dépenses du Département de l'Indre en matière de voirie et de collèges représentent comme l'an passé 91 % des dépenses d'équipement. Ce ratio se démarque de la moyenne des 22 départements comparables (78 %). Il occupe ainsi le rang le plus élevé.

A contrario de la majorité des départements ex-DFM et ceux limitrophes à notre département, le Conseil départemental de l'Indre a souhaité soutenir et même encourager l'interventionnisme local afin de redynamiser le territoire et le tissu économique et industriel. Pour cela il a augmenté ses subventions d'investissement au profit des communes et de leurs groupements de 9,39 % (+ 543 k€), contre une moyenne de - 11,98 % (- 959 k€) pour les 22 départements comparables et - 11,40 % (- 1.269 k€) pour ceux limitrophes à l'Indre.

Cette tendance à la baisse se retrouve au niveau national puisque d'après les chiffres des comptes 2015 fournis par l'ADF, les Départements de - de 250.000 habitants ont diminué leurs subventions d'équipement de - 4,1 % et leurs dépenses d'équipement de - 12,2 %.

2.4 - Le Département maîtrise ses charges pour assurer son devoir de solidarité et maintenir sa capacité d'investissement

Sur les 22 départements comparables, 19 subissent un effet de ciseaux.

En fonctionnement et en moyenne sur l'année 2015, les dépenses évoluent positivement de 1,03 %. Le Département de l'Indre a, lui, inversé la courbe de ses dépenses (- 0,27 %) pour réduire le phénomène d'effet de ciseaux constaté depuis 2013. Ce résultat ajouté au faible endettement permet à l'Indre d'obtenir une épargne nette de 129 €/habitant, montant bien supérieur aux 63 € de moyenne par habitant (différence de 66 €).

En consolidant ce niveau d'épargne et en mobilisant ses recettes d'investissement (hors dette), le Département de l'Indre est un acteur phare de l'équipement du territoire sans recourir à l'emprunt.

Une attention particulière est apportée à la gestion des ressources humaines présentes au sein des services du Département, qui mettent en œuvre au quotidien l'ensemble des politiques départementales.

Budgétairement, il est prévu une évolution de la masse salariale de 1,19 % pour 2017 due notamment aux hausses consécutives des différentes réformes imposées par l'État.

Ainsi, certains postes de dépenses étant liés aux décisions nationales augmentent notamment sous la double impulsion de la revalorisation du point d'indice de 0,6 % au 1^{er} janvier 2017 (250.000 €) et les réformes sur les Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (PPCR) qui s'imposent aux trois versants de la Fonction Publique en réformant, entre autre, les grilles des trois catégories de fonctionnaires (A, B et C) pour les adapter à des carrières plus longues (300.000 €).

Certaines des charges de personnel augmentent toujours de manière structurelle comme les effets mécaniques du Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) (environ 237.000 €, soit 0,70 % de la masse salariale), et pour la troisième et dernière année consécutive, l'intégration de la rémunération des Ouvriers des Parcs et Ateliers (OPA) au 1^{er} janvier 2017 (soit 520.000 € à incorporer au chapitre 012 en sus des 1.500.000 € des deux années précédentes).

L'effort doit donc, une fois de plus, se poursuivre en interne, par la continuité ou la recherche de nouvelles mesures pour tenter de maîtriser encore cette année les charges de personnels.

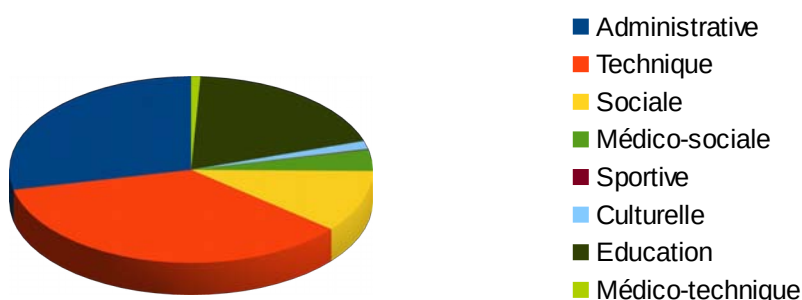
En effet, les dépenses correspondantes marquent un effet de seuil en raison notamment de la mutualisation, de la mise à disposition, de la transversalité, de l'accentuation de l'effet de Noria, du redéploiement en interne de certaines fonctions pour réaliser des économies de gestion, de la rationalisation des remplacements d'agents partis en retraite ou absents pour une plus ou moins longue durée, etc. Ces mesures permettront d'essayer d'infléchir ces hausses structurelles.

Aussi, le cadrage budgétaire fixe un objectif de la masse salariale quasi identique à celui du Budget Primitif 2016 et les inscriptions budgétaires de l'année "n" sont corrélées au plus près avec les crédits consommés de l'année "n-1" avec un Compte Administratif Anticipé affichant 99 % des crédits budgétés.

La structure générale de la masse salariale doit correspondre toujours au plus près, aux besoins effectifs de la collectivité et au niveau du service public, tout en maintenant un niveau de vie professionnelle de qualité pour ses agents et faire émerger les compétences et qualifications internes.

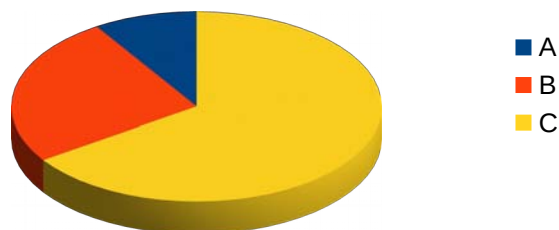
L'effectif permanent est constitué de 92,09 % de titulaires et la filière technique (avec la filière éducation) représente 54,70 %, soit plus de la moitié de l'ensemble des agents permanents.

REPARTITION PAR FILIERE



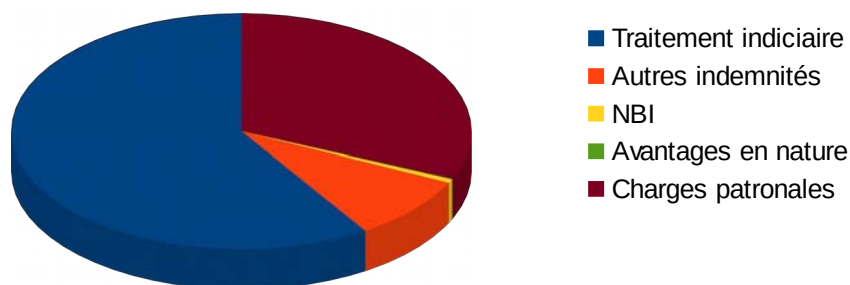
La catégorie C représente 65,50 % des effectifs permanents, soit près des deux tiers des agents sur emplois permanents tandis que les catégories A et B se partagent le dernier tiers. Enfin, 54,86 % des effectifs permanents est féminin.

REPARTITION PAR CATEGORIE



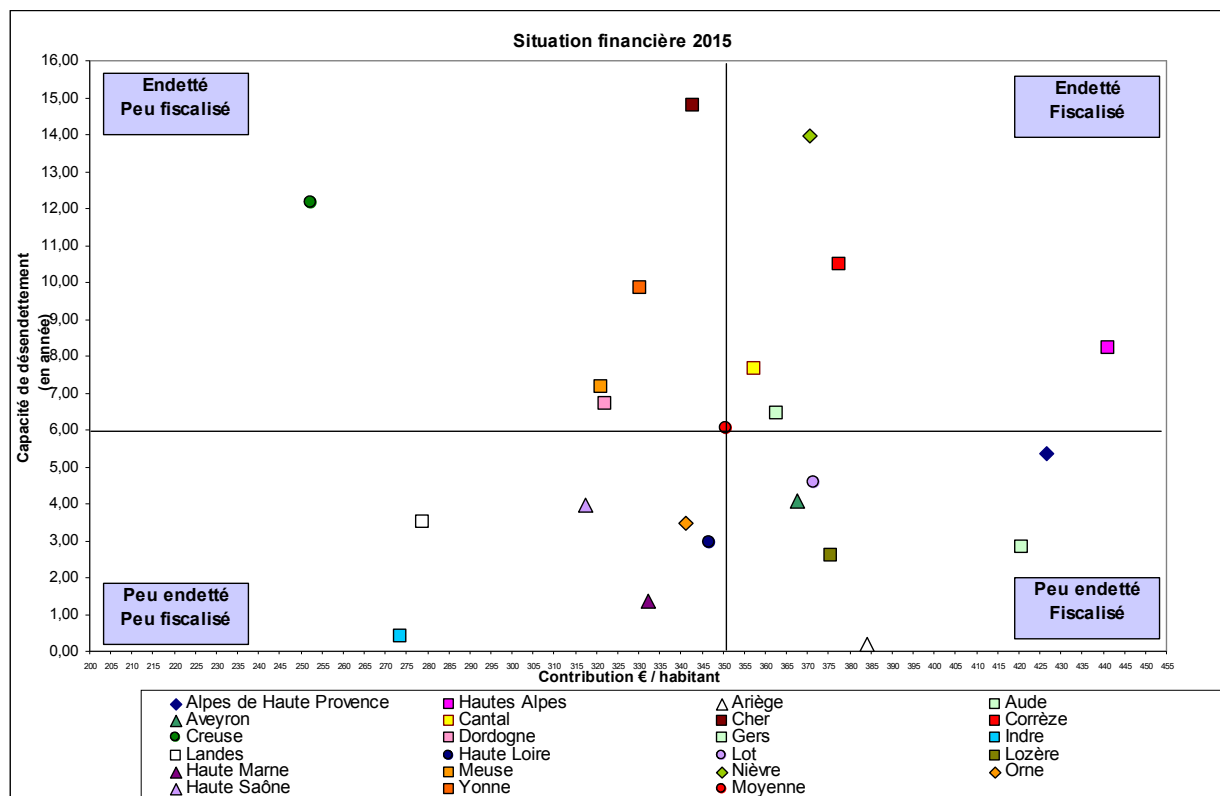
Quant aux dépenses de personnels, les rémunérations représentent 59,04 % de l'ensemble des dépenses consacrées aux agents. Les autres indemnités et nouvelles bonifications indiciaires représentent 9,3 % et la part des avantages en nature 0,10 %.

REPARTITION DES DEPENSES DE PERSONNELS



Les règles relatives au temps de travail des agents du Département de l'Indre sont conformes aux cadres législatif et réglementaire en vigueur, soit 1.607 heures effectives.

2.5 - Une situation financière qui conforte les orientations de gestion



Le graphique, ci-dessus, représente la capacité de désendettement (en années) ainsi que la contribution (ensemble des impôts directs en euros par habitant). Il indique que seulement 6 départements, dont l'Indre, sont peu endettés et peu fiscalisés. **L'Indre a une capacité de désendettement de 0,42 année et un encours de dette par habitant de 56 €.**

... Mais les contraintes externes
provoquent selon les projections
une diminution de 23,5 %
de notre épargne nette

Parmi ces recettes, quatre principaux blocs se distinguent :

- le bloc des dotations et participations versées majoritairement par l'État. Ce bloc s'élèverait en 2017 à 69,5 millions d'euros. Nous retrouvons la DGF et les compensations versées au titre de suppressions législatives de recettes de fiscalité locale. Jouant le rôle de variable d'ajustement de l'enveloppe normée (ensemble des dotations versées aux collectivités locales par l'État), ces allocations compensatrices diminuent. Ces dernières et la DGF devraient afficher un montant de 47 millions d'euros, en baisse de 4,25 millions d'euros par rapport à 2016. Ce bloc comporte également le fonds de financement de l'APA et le fonds de mobilisation pour l'insertion devant s'élever à 11,9 millions d'euros. D'autres dotations forment le solde comme celle compensant la réforme de la Taxe Professionnelle.
- le bloc de la fiscalité directe. Les contributions directes (Foncier Bâti, CVAE et IFRER) afficheraient un montant de 46,1 millions d'euros en baisse de près de 9 millions d'euros par rapport à 2016. La CVAE passerait de 18,7 millions d'euros à 9,1 millions d'euros à la suite de l'abaissement de la part départementale à 23,5 % au lieu de 48,5 %. Le produit du foncier bâti serait en hausse de 1,8 % par rapport à 2016.
- le bloc de la fiscalité indirecte afficherait un montant de 61,6 millions d'euros. Le produit de la taxe de publicité foncière ou DMTO, selon le rythme d'encaissements actuel, devrait être en hausse en 2016, sans hausse du taux de prélèvement. Enfin, la fiscalité transférée (TSCA et TICPE) par l'État lors des différentes vagues de décentralisation inscrites dans la loi de 2004 « libertés et responsabilités locales » et celle du RMI/RSA devrait représenter en 2017 un volume de 36 millions d'euros.
- Quatre fonds de péréquation sont perçus par les Départements. Le fonds DMTO et celui de la CVAE dépendent en partie de l'évolution de ces deux impôts. En 2017, ceux-ci ne devraient guère progresser. En revanche, une des conséquences du transfert de la CVAE à la Région en 2017 serait de diminuer le volume du fonds CVAE en 2018 et donc le montant attribué à l'Indre. Les deux autres fonds, le fonds AIS et la dotation de compensation péréquée sont répartis en deux fractions en fonction du reste à charge mais avec des niveaux d'éligibilité différents. En 2017, les montants reçus devraient être inchangés par rapport à 2016.

Les 14 millions d'euros de recettes restantes résultent principalement des produits d'activité comme les redevances d'occupation des sols ou les remboursements au titre de l'aide sociale.

En matière de dépenses réelles de fonctionnement, elles diminueraient de 6,1 millions d'euros pour atteindre 184 millions d'euros sous l'effet du transfert des transports scolaires et interurbains. Par ailleurs, des dépenses sont en progression. Il s'agit notamment des dépenses de personnel. L'augmentation du point d'indice de 1,2 % ainsi que la refonte des grilles salariales des catégories A, B, C, décision de l'État, ont un impact sur la masse salariale. La hausse pour le Département devrait être de 1,3 % en 2016 et 1,2 % en 2017.

Après une croissance de 8,1 % en 2015, les dépenses au titre du RSA devraient rester dynamiques notamment sous l'impulsion de l'augmentation du montant de l'allocation de 2 % par an décidée par le gouvernement jusqu'en 2017.

Les charges de solidarité composées notamment des frais relatifs à l'enfance dont la prise en charge des mineurs étrangers isolés et du secteur des personnes en situation de handicap, devraient s'inscrire en hausse également.

En synthèse, la prospective 2017 montre que nos recettes réelles de fonctionnement vont baisser beaucoup plus rapidement (- 5,9 %) que les dépenses réelles de fonctionnement (- 3,3 %), faisant fléchir l'épargne nette de - 23,5 % et réduire d'autant l'autofinancement des dépenses d'équipement. Cette dégradation de notre autofinancement étant le résultat de décisions qui ne sont pas le fruit du Département : transfert à la Région de la compétence transports et de la recette CVAE, hausse du point d'indice et réforme des grilles salariales pour la fonction publique dans son ensemble, hausse nominale de 2 % de l'allocation RSA, baisse de la DGF et des allocations compensatrices.

Ces nouvelles contraintes conjuguées à notre volonté d'accélérer nos investissements conduiraient à inscrire un volume d'emprunt de 22 M€ au Budget Primitif 2017.

Les priorités 2017 :
un devoir, celui de garantir
la solidarité départementale,
une volonté, celle d'augmenter
l'investissement

4 - LES PRIORITES 2017 : UN DEVOIR, CELUI DE GARANTIR LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE, UNE VOLONTE, CELLE D'AUGMENTER L'INVESTISSEMENT

4.1 – Un devoir, celui de garantir la solidarité départementale

Alors que de nombreux Départements se trouvent dans une situation critique les empêchant de financer l'intégralité des charges d'allocations sociales nécessaires à leurs administrés, l'Indre se met en position de financer toute la solidarité humaine que lui a confié la République.

Pour 2017, les dépenses directes brutes sont proposées à hauteur de 121,17 M€ dont 119,84 M€ en fonctionnement, encore en forte progression (presque 5 % pour le fonctionnement) sur le réalisé anticipé 2016, et en augmentation sur le BP 2016 (1,17 %), qui intégrait déjà l'impact des nouveaux textes (loi vieillissement, loi protection de l'enfance) qui n'a pourtant pas eu lieu. Le réalisé anticipé 2016 serait lui-même en progression sur le CA 2015 de 2,42 % pour les dépenses de fonctionnement.

Dans le même temps, les recettes directes (compensation des allocations transférées ou participation des usagers à l'aide sociale) ne connaissent pas la même évolution : presque équivalente en 2017 à 2016 et + 0,8 % attendus entre 2016 et 2015,.

Ainsi, le besoin de couverture des dépenses sociales de fonctionnement est passé de 67 M€ en 2011 à 75,7 M€ en 2016 et s'établirait à 81,4 M€ en 2017 soit plus de 14 M€ supplémentaires.

En dépit de la croissance forte et continue des dépenses de fonctionnement nous avons souhaité développer et maintenir des interventions **en investissement** dans le secteur social.

Elles découlent majoritairement d'une action volontaire actée par des « fonds » (créés en complémentarité de nos missions obligatoires : fonds d'aide à la prévention des effets du vieillissement, fonds de soutien au développement de l'accueil de la petite enfance).

La signature de la nouvelle convention Région-Département a permis de prévoir à nouveau un volet relatif aux restructurations en EHPAD et la reconduction d'un volet sur les établissements pour personnes handicapées, et également le renouvellement du PIG pour l'adaptation de l'habitat à la perte de mobilité.

Pour 2017, la dépense prévisionnelle s'élève à 1,7M€ sachant qu'encore peu d'opérations lourdes prévues à la convention sont en mesure de démarrer.

Sont ainsi prévus :

- sur le secteur des EHPAD, les crédits de paiement nécessaires pour solder les opérations d'ISSOUDUN et les premières de la nouvelle convention : Saint-Jean et George-Sand à CHATEAUROUX, ECUEILLE et l'EHPAD de l'hôpital de CHATILLON,
- sur le secteur du handicap, une nouvelle opération devrait pouvoir être lancée, avec une nouvelle autorisation de programme de 710.750 € et des crédits de paiement 2017 de 350.000 €,
- en matière d'opérations d'accueil familial regroupé, il conviendra de prévoir les crédits nécessaires pour de nouvelles opérations (60.000 € d'autorisation de programme et 30.000 de crédits de paiement),
- pour le PIG 102.500 € sont prévus pour solder les opérations antérieures et 70.000 € pour les nouvelles opérations,
- enfin sont prévus les crédits nécessaires à la poursuite de nos interventions dans les programmes spécifiques que nous avons développés : MSP nouveau programme cabinet secondaire, schéma départemental d'accueil des gens du voyage, aides à la création ou la restructuration des structures d'accueil de la petite enfance, aides à l'investissement des structures d'insertion.

En fonctionnement les éléments notables pour 2017 sont une augmentation forte des dépenses de protection de l'enfance, l'évolution des dépenses liées au RSA, l'impact de la loi vieillissement, l'évolution de la Prestation de Compensation du Handicap.

Pour le secteur de l'enfance et de la famille, les crédits s'élèveraient à 17,8 M€ pour 2017, en hausse de 5,39 % sur le réalisé anticipé 2016 et de 2 % sur le BP 2016. Cette évolution qui est un retournement par rapport à la tendance constatée sur les années précédentes est liée à une évolution croissante des effectifs d'enfants confiés.

Ainsi, le nombre d'enfants pris en charge après avoir fortement baissé entre 2005 et 2009, puis s'être stabilisé depuis 2010, remonte depuis 2013 et marque une très nette progression en 2016.

- en 2005, 139 nouvelles admissions dans l'année, 536 enfants confiés,
- en 2009, 88 nouvelles admissions au 30 septembre et 461 enfants confiés,
- en 2013, 110 nouvelles admissions au 30 septembre et 464 enfants confiés,
- en 2014, 118 nouvelles admissions au 30 septembre et 479 enfants confiés,
- en 2015, 126 nouvelles admissions au 30 septembre et 497 enfants confiés,
- en 2016, 183 nouvelles admissions au 30 septembre et 521 enfants confiés.

Cette évolution est également mesurable par le nombre de « journées de placement » réalisé : 172.123 sur l'ensemble de l'année 2014, 180.129 en 2015, or au 30 septembre 2016 nous avons déjà réalisé 178.039 journées.

Cette évolution constatée des effectifs de placement est essentiellement liée à la problématique des "mineurs isolés étrangers" (MIE) désormais appelés "mineurs non accompagnés" (MNA).

Il s'agit de jeunes migrants non européens qu'on demande aux conseils départementaux d'accueillir au titre de leur mission de « protection de l'enfance ». La nouvelle loi de mars 2016 a validé le principe de la responsabilité des Départements dans leur accueil et leur prise en charge au titre de la protection de l'enfance.

Pourtant, cette nouvelle problématique relève bien de la politique migratoire, compétence de l'État.

En effet, la prise en charge pendant deux ans par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), d'un jeune migrant non européen, sans droit ni titre à aucun autre statut régulier (regroupement familial, réfugiés, etc), avec inscription dans une scolarité ou une formation, est considérée par les services de l'Etat, suite à une circulaire, comme un critère de régularisation quasi systématique.

Ainsi, pour notre département l'ampleur de la croissance du phénomène est flagrant :

2014 :

- 36 nouvelles arrivées
- 13 jeunes confiés à l'ASE 36 par le juge
- 12 jeunes présents au 31/12

2015 :

- 72 nouvelles arrivées
- 21 jeunes confiés à l'ASE 36 par le juge
- 13 jeunes confiés à un autre département par le juge
- 33 jeunes présents au 31/12

au 15 octobre 2016 :

- 104 nouvelles arrivées
- 17 jeunes confiés à l'ASE 36 par le juge
- 14 jeunes confiés à un autre département par le juge
- 40 jeunes présents.

Notre dispositif d'accueil n'est évidemment pas adapté à ce public, de jeunes très autonomes et sans famille. Pour mémoire, le dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance a vocation à accueillir des jeunes souffrant de carences éducatives, pour lesquels nous devons travailler avec les familles un éventuel retour, d'où les "taux d'encadrement" élevés dans les établissements et le dimensionnement de notre offre d'accueil autour de l'accueil familial.

Nous avons donc développé les places en appartement avec accompagnement par la maison d'enfants de Clion, recherché des solutions en Foyers jeunes travailleurs, certains sont aussi en accueil familial et nous utilisons l'hébergement en hôtel en tout cas pendant la période d'évaluation.

Pour permettre à ceux qui nous sont confiés une insertion durable, nous avons négocié avec la préfecture la capacité de les inscrire en apprentissage. En effet, l'inscription dans les cursus longs et plus généralistes de l'éducation nationale ne leur permettrait pas d'être autonomes à leurs 18 ans ni inscrits dans un processus d'insertion professionnelle rapide.

D'un point de vue budgétaire, l'impact est net :

- 2014 : 46.810 €
- 2015 : 387.823 €
- au 30 septembre 2016 : 524.136 €.

On peut légitimement penser que si cette mission était à la charge d'un des services de l'État (Protection Judiciaire de la Jeunesse au titre des mineurs ou Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations au titre des migrants), une solution aurait été trouvée, une telle croissance de la dépense induite n'étant pas soutenable dans le budget de l'État. En l'occurrence la solution trouvée a été de confier la mission aux Départements...

De même, se multiplient à la seule charge de l'aide sociale à l'enfance, les situations d'enfants cumulant les difficultés : familiales, éducatives, mais aussi avec de très gros retards scolaires et des problématiques psychiques ou psychologiques pour lequel le secteur des soins pédo-psychiatriques déclare forfait et le secteur du handicap ne veut ou ne peut plus répondre. Or, l'Aide sociale à l'enfance, sous la responsabilité de notre collectivité, est le seul service qui ne peut refuser de répondre...

Le chapitre qui porte les allocations du RSA est celui qui connaît la plus forte croissance ces dernières années.

L'évolution du dispositif RSA est d'abord liée aux impacts de la crise économique auxquels il convient d'ajouter une nouvelle charge, celle imposée par l'Etat d'une revalorisation de 10 % des allocations sur 5 ans à partir de 2013.

Ainsi, le poids des allocations a crû de 8 % en 2012, de 12 % en 2013, de 7,4 % en 2014, de 7,71 % en 2015 et de 4,4 % pour le prévisionnel.

Cette évolution du montant des allocations payées se retrouve dans l'évolution du nombre de bénéficiaires payés.

De juin 2009 et la mise en œuvre du RSA à décembre 2015, soit en 6 ans seulement, l'évolution a été de 62,4 %, 72,8 % pour les seuls bénéficiaires du RSA socle non majoré (hors ex Allocation Parent Isolé (API). Toutefois depuis décembre 2015, on constate une stagnation : 4.948 allocataires en décembre, 4.806 en août. Depuis avril, le nombre d'allocataires a baissé chaque mois.

L'analyse de cette situation est complexe, sachant que le chômage ne diminue pas. Un des facteurs pourrait être la mise en place de la prime pour l'emploi, dont le succès semble plus grand que l'ancien RSA activité, permettant ainsi à plus de personnes de sortir, ou surtout ne pas entrer dans le RSA (ex-socle). On constate également un nombre d'entrée en formation bien plus important cette année, conformément aux politiques développées par l'Etat et la Région.

Du fait de cette évolution pour 2017, nous prévoyons une inscription en hausse de 2,11 % sur le BP 2016. Le taux de couverture de cette dépense par l'État qui était de plus de 80 % en 2012 se situe à moins de 56 % en 2015.

En ce qui concerne notre politique d'insertion, nous maintenons nos orientations, et notamment notre volonté de favoriser l'insertion professionnelle.

Toutefois, plusieurs éléments tempèrent inévitablement cette volonté :

- Le cadre légal et réglementaire : depuis 2009, c'est Pôle Emploi qui est le référent obligatoire de plein droit pour l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA. Or les bénéficiaires du RSA ne sont pas contraints par le maintien de leur indemnisation de veiller à leur inscription. Aussi on constate de nombreux mouvements de radiation, /réinscription/radiation qui génèrent de l'activité administrative mais pas vraiment d'efficacité réelle en matière d'insertion.

- La capacité d'insertion même des bénéficiaires : à chaque occasion que nous avons saisie de tenter d'accompagner vers l'emploi les bénéficiaires (contrats aidés, opération de recrutement ciblé, et même nos accompagnements par des référents parcours spécialisés que nous avons maintenus), nous constatons que ceux-ci n'accèdent que très marginalement à un emploi.

- Le contexte de l'emploi, la croissance continue du chômage rend le marché du travail difficile d'accès en général, donc a fortiori pour les personnes les plus éloignées que sont les bénéficiaires du RSA.

Pour autant, nous ne pouvons que poursuivre notre effort, avec une augmentation des crédits en 2017 qui correspond à la montée en charge des marchés d'offre d'insertion que nous avons augmentés l'an passé.

Le secteur des personnes âgées reste le poste de dépenses le plus important de notre budget social, même si sa part relative diminue par la croissance de la part RSA et de celle des personnes handicapées.

Pour 2016, il en représente 33 % et s'élève à 39,5 M€.

Après les premières années de croissance, sur un rythme supérieur à 5 % par an (+ 27 % de janvier 2004 à fin 2007), le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile s'est stabilisé, et diminue depuis 2013.

Cette évolution a été évaluée et discutée lors des travaux du schéma gérontologique qui se sont déroulés depuis le début du printemps.

Il est notamment apparu que cette baisse du nombre de bénéficiaires n'était pas liée à une augmentation du taux de refus qui reste faible mais à une baisse du nombre de demandes et notamment des 1^{ères} demandes (1.361 demandes en 2013, 1.011 demandes en 2015).

Plusieurs facteurs ont été mis en lumière :

- L'évolution démographique : en effet notre département après avoir pris beaucoup d'avance dans le vieillissement de sa population marque le pas. Ainsi, les plus de 75 ans n'ont augmenté que de 2 % entre 2010 et 2015.

- Le renchérissement des services d'aide à domicile, dont les tarifs horaires dépassent les 20 €, mais aussi du coût des emplois directs, qui semble de plus en plus « décourager » des personnes à s'engager dans la demande d'APA. Le recours au travail au noir semble également avoir fortement augmenté.

Pour autant, il convient de rappeler que notre dépense moyenne d'APA par bénéficiaire à domicile (4.787 €) reste supérieure à la dépense moyenne en France par bénéficiaire à domicile (4.520 €).

Pour élaborer la prévision budgétaire, il convient de tenir compte de l'impact de la loi d'adaptation de la société au vieillissement publiée le 28 décembre 2015, et dont les décrets ont commencé à sortir à partir de février 2016.

En matière d'APA, la loi d'adaptation de la société au vieillissement de décembre 2015 prévoit à la fois une augmentation des plafonds, pour chacun des GIR et une diminution du montant de participation financière. Elle crée aussi deux nouvelles prestations destinées à permettre de financer des aides en cas d'incapacité de l'aidant familial. Nous avons dans le budget 2016 déjà prévu cet impact mais qui ne s'est en fait pas encore nettement déployé. Le ministère a indiqué que l'ensemble des dépenses nouvelles issues de la loi était compensé, par une prise en compte spécifique dans le montant de la dotation APA. Seule l'expérience, une fois les mesures déployées pourra le confirmer ou l'infirmier. En tout état de cause, l'insuffisance de couverture des dépenses d'APA bien connue avant la loi n'a aucunement été modifiée. Les nouvelles compensations ne concernent que les effets strictement imputables à la loi.

Parallèlement, l'APA en établissement augmente toujours, en montant plus qu'en bénéficiaires dont le nombre semble s'être stabilisé aussi depuis 2013.

Le coût à la charge des résidents (tarifs hébergement avec le GIR 5 et 6), des établissements habilités a fortement augmenté depuis 2001, passant en moyenne de 36,53 € à plus de 55 €. Là également, les travaux réalisés dans le cadre du schéma gérontologique ont permis de démontrer de nettes différences selon les établissements et le statut de ceux-ci.

La principale variable pour ce tarif est en effet le coût des restructurations, même amoindrie par les subventions attribuées notamment par notre collectivité. Toutefois, on note de plus en plus les coûts induits par la structuration administrative de ces établissements surtout ceux regroupés dans des ensembles hospitaliers plus vastes et nécessitant des fonctions logistiques, informatiques, etc.

Le tarif dépendance a lui aussi fortement augmenté depuis 5 ans sous l'effet des moyens supplémentaires, nécessaires, accordés dans le cadre des conventions tripartites.

Au total, les 32 conventions initiales ou renouvelées ont permis la création depuis 2002 de :

- 388,84 ETP sur le soin (notamment pour médicaliser les établissements qui ne l'étaient pas du tout),
- 142 ETP sur la dépendance,
- 115 ETP sur l'hébergement.

Les travaux du nouveau Schéma gérontologique de l'Indre, préparé avec l'ensemble des acteurs de ce secteur de l'action sociale, seront présentés en 2017. Cette démarche importante fixera de nouveaux objectifs à notre politique du bien vieillir dans l'Indre.

En matière de politique du handicap, l'évolution engagée par la loi du 11 février 2005, qui l'a profondément renouvelée se poursuit.

Ainsi, en 2007 le budget consacré par le Département à cette politique s'élevait à 21,35 M€ ; en 2017, il devrait atteindre 30,3M€, soit une évolution de 42 % en 8 ans.

Pour autant le rythme se ralentit. En effet, les opérations de création, extension ou restructuration prévues lors de notre précédent schéma ont été menées à leur terme et dans notre nouveau schéma les actions relèvent plus de l'adaptation qualitative des établissements et services.

Il convient cependant de noter la poursuite de la croissance forte de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Cette nouvelle prestation servie par les Départements constituait une des grandes innovations de la loi du 11 février 2005. Elle permet effectivement aux personnes handicapées de disposer des moyens nécessaires pour accéder à divers services (aide à domicile, transports...) ou équipements (aides techniques, amélioration du logement) afin de compenser les conséquences de leur handicap pour les aider dans la réalisation de leur projet de vie.

Le montant et la forme de la prestation sont donc variables et reposent sur une évaluation globale de la situation de la personne assurée par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison du Handicap ; la décision est ensuite prise par la Commission des Droits et de l'Autonomie (qui a remplacé la commission « COTOREP »), puis transmise au Conseil départemental pour paiement.

Cette nouvelle prestation de compensation remplace l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) pour tout nouveau demandeur, les bénéficiaires de l'ACTP ayant la possibilité de conserver leur ACTP ou de demander la PCH. En outre, depuis le 1^{er} avril 2008, la PCH est également ouverte aux enfants, le choix étant laissé entre cette prestation et l'ancienne Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH).

La montée en charge s'est révélée progressive et constante, fin 2015, la prestation concernait 1.108 personnes alors que l'ACTP avait au maximum concerné 628 personnes et en concerne encore 278.

Les dotations budgétaires confirment cette évolution : de moins d'1 M€ en 2007, le montant de la dépense devrait atteindre 5,73 M€ pour 2017.

Là également, la dotation accordée par l'Etat via la CNSA en compensation de cette allocation nationale de solidarité n'évolue pas sur le même rythme. Elle a même été plafonnée à 2 M€, soit le montant de la dépense atteint dès 2008 et moins de 40 % de la dépense actuelle. Le maintien de la réponse aux besoins et donc la poursuite de cette politique fondamentale de solidarité repose donc sur la volonté du Département.

4.2 - Une volonté, actionner le levier de croissance que représente l'investissement

◆ Le budget routier représente notre premier budget d'investissement

Nous aurons en 2016 réalisé d'importants travaux sur notre réseau : aménagement du carrefour du lycée agricole sur la rocade de CHÂTEAUROUX, réhabilitation du pont du Lion d'Argent à La CHÂTRE, fin des travaux de suppression du passage à niveau de THIZAY sur la RD 82 ... tout en mettant en œuvre nos programmes de renforcement de chaussées en et hors agglomération et de renforcement de nos ouvrages d'art. Nous aurons également acté la reprise des études des aménagements de sécurité autour des agglomérations de VILLEDIEU-sur-INDRE et La CHÂTRE.

Ainsi, je vous proposerai, en 2017, de poursuivre la modernisation de notre réseau en supprimant le dernier carrefour à feux sur la rocade de CHÂTEAUROUX aux croisements de l'allée des Sablons et du boulevard d'Anvaux. Nous procéderons simultanément en collaboration avec Châteauroux Métropole, à l'aménagement de la rocade entre ce carrefour et le giratoire de l'avenue de La Châtre.

Nous engagerons, sous réserve de l'accord de la DRAC, les travaux de confortement de la digue de SAINT-BENOÎT-du-SAULT sur la RD 1 après une mise au point du dossier de travaux à finaliser début 2017. Nous engagerons également les travaux de suppression de trois passages à niveau sur les communes de SAINTE-LIZAIGNE et MIGNY, conformément à notre convention avec SNCF Réseau. Enfin, après une concertation menée en 2016, nous engagerons les travaux de recalibrage de la RD 76 sur la commune d'ARGY. Ces travaux structurants permettront d'améliorer la sécurité de nos infrastructures. Ces opérations représentent à elles seules 4 M€ de crédits d'investissement en 2017.

L'investissement nécessaire au renforcement, aux grosses réparations des voies et des ouvrages d'art, aux travaux en agglomération en accompagnement ou non de travaux communaux, à la sécurité des usagers et à l'aménagement de notre réseau nécessitera alors 16,7 M€ d'autorisation de programme et 17 M€ de crédits de paiement.

Nous engagerons les études d'impacts nécessaires à la mise en œuvre des projets sur VILLEDIEU-sur-INDRE et La CHÂTRE en préparant l'échéance de révision à mi-parcours du CPER, partenaire indispensable pour le financement de ces deux chantiers de près de 58 M€ en complément de la mobilisation de notre excédent.

Nous ne négligerons pas l'entretien courant de notre réseau nécessaire à la sécurité, à la pérennité du patrimoine et à la continuité du service aux usagers. Aussi, l'entretien courant de notre réseau routier, indispensable à l'économie de notre territoire, restera une priorité. Pour assurer le maintien du niveau de service actuel, nous inscrirons 5,4 M€ sur le budget de fonctionnement. Pour permettre à nos agents d'exécuter, avec efficacité, leurs missions d'entretien - exploitation de notre réseau -, nous engagerons comme en 2016 1 M€ d'investissement matériel en recherchant la meilleure adéquation possible entre nos besoins et les matériels proposés sur le marché.

Nous lancerons les travaux du Centre d'Entretien et d'Exploitation de la Route (CEER) de VALENCAY, continuerons à mettre aux normes nos stations à carburant afin d'achever notre programme, procéderons aux études du Point d'Appui (PA) de MEZIERES-en-BRENNE, du CEER de LEVROUX, des locaux des anciennes archives pour accueillir la DSI tout en poursuivant l'aménagement courant de nos sites afin de répondre aux besoins des utilisateurs. Je vous proposerai de consacrer une autorisation de programme de 1,6 M€ à l'investissement et 2,2 M€ de crédits de paiement sur nos bâtiments autres que nos collèges.

◆ L'aménagement numérique que le Département pilote au sein du Syndicat Mixte RIP36 connaîtra une accélération forte de ses investissements

Le Syndicat Mixte RIP36 aura achevé en 2016 les opérations de montée en débit. 97 sites auront ainsi été réalisés depuis mi-2012 ce qui permet à 10.000 abonnés de bénéficier aujourd'hui d'un service performant grâce à l'action publique. 19 M€ auront été investis. Une nouvelle phase de montée en débit pour près de 3 M€ a été engagée portant sur la liaison optique des NRA ZO (Noeuds de Raccordement aux Abonnés Zone d'Ombre) que le Département avait mis en service en 2008/2009.

17 sites sont concernés. Les opérations devraient s'achever en 2017 ce qui permettra à 2.400 lignes de voir leurs performances améliorées. Je vous proposerai donc de confirmer notre engagement sur cette action en 2017 et de consacrer une autorisation de programme de 325.000 € et des crédits de paiement équivalents à ce projet.

Mais 2017 marquera surtout le début des déploiements FttH, du très haut débit par la fibre jusqu'à la maison. Un chantier de plus de 60 M€ sur 4 ans s'ouvre. C'est un investissement majeur pour notre département, pour son développement, son attractivité. Le Syndicat Mixte RIP36 dispose aujourd'hui de l'entreprise de travaux et du fermier du réseau. Les conditions sont réunies pour engager les travaux de déploiement. Je vous propose d'affecter une autorisation de programme de 7,5 M€ correspondant à la participation prévisionnelle du Département à ce projet et d'y consacrer 2 M€ de crédits de paiement en 2017.

◆ Les collèges, au coeur de nos compétences, représentent notre premier budget d'investissement bâtiminaire

Nos collègues ont particulièrement bénéficié de nos investissements ces dernières années, contribuant ainsi à mettre à disposition de la communauté éducative des infrastructures de qualité. De 2013 à 2016, nous avons investi 24 M€ sur nos collègues.

Nous aurons en 2016 achevé les travaux aux collèges Balzac d'ISSOUDUN et des Capucins de CHÂTEAUROUX. Nous aurons engagé les travaux aux collèges d'AIGURANDE, de TOURNON-SAINT-MARTIN, de SAINT-GAULTIER.

En cette période de difficultés pour les entreprises du bâtiment, ce vaste programme qui aura été constant depuis 4 ans est un véritable soutien aux BTP.

Nous poursuivons en 2017 en achevant les opérations engagées avant l'été et en engageant les travaux aux collèges d'EGUZON, de SAINT-BENOÎT-du-SAULT et d'ECUEILLE, compte tenu du consensus trouvé en 2016 sur cet établissement. Nous poursuivons nos investissements en mobilier et lancerons de multiples opérations concourant à l'amélioration des conditions d'enseignement. Nous répondrons également aux exigences de sécurité de nos collègues dans le contexte que nous connaissons aujourd'hui. Ce programme nécessite 3,8 M€ d'autorisation de programme et 4,4 M€ de crédits de paiement.

Nous poursuivons nos investissements informatiques dans les collèges sur les axes suivants :

- l'appel à projet "Préfiguration au Plan Numérique" : nous poursuivons notre engagement sur les 5 collèges préfigureurs du plan 2015 dans la mesure où l'Etat confirmera sa participation. Nous serons en mesure de répondre à un nouvel appel à projets sur la base de classes mobiles tel que proposé dans le plan numérique 2016. Un budget important de 525.000 € sera nécessaire pour poursuivre cette expérimentation et permettre à l'ensemble des établissements de s'inscrire dans ces expérimentations pédagogiques,
- le renouvellement des matériels : nous poursuivons afin que les collègues disposent d'équipements performants. Une enveloppe de 100.000 € sera consacrée à ce programme en 2017 pour répondre aux besoins les plus pressants dans un contexte informatique en pleine évolution (tablettes, loi Peillon).

- la refonte de l'architecture informatique des collèges : nous mettrons en œuvre en 2017 la nouvelle architecture informatique des collèges en engageant la construction du centre de services mutualisés des établissements et en mettant au point l'ensemble des dispositifs sur deux collèges pilotes avant de poursuivre sur 13 puis 12 établissements. Ce projet nécessitera, en 2017, 750.000 € d'investissement et se poursuivra sur les deux années suivantes.

En fonctionnement, conformément aux engagements pris en 2015, je vous proposerai de maintenir le budget de fonctionnement consacré aux collèges, soit une enveloppe prévisionnelle de 2,5 M€.

La loi NOTRe nous permet toujours d'agir en faveur de l'enseignement supérieur dans notre département. Nous poursuivrons donc notre soutien à l'Association pour le Développement de l'Enseignement Supérieur dans l'Indre (ADESI), notamment dans le cadre de la convention Région-Département.

Je vous proposerai également de poursuivre notre soutien aux étudiants de l'enseignement supérieur. Un montant de 415.000 € devrait vous être proposé pour l'attribution des bourses départementales suivant le nouveau règlement que nous aurons adopté.

Enfin, nous poursuivrons, en 2017, notre soutien à l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE).

◆ Les transports départementaux connaîtront en 2017 un terme

Nous continuerons, en 2017, à mettre en œuvre notre compétence transports scolaires, y compris nos actions non obligatoires (allocation élèves internes, sorties culturelles) jusqu'au terme fixé par la loi. En effet, à compter du 1^{er} septembre 2017, la Région prendra en charge l'ensemble des transports scolaires et interurbains. Un crédit de 8,3 M€ sera nécessaire pour assurer nos missions jusqu'à cette date. Ce sera la fin de l'exercice de ces compétences auxquelles nous étions attachés, compétences au cœur de la vie de nos territoires au plus près des Indriens.

◆ La solidarité territoriale

Le Département co-pilote avec l'État l'élaboration d'un schéma ayant pour objectif de définir les zones du territoire de l'Indre présentant un déficit d'accès à certains services (emploi/insertion, santé/social, commerces, télécommunications, sécurité ...). Ce schéma doit aboutir à la définition d'un programme d'action par EPCI à fiscalité propre visant l'amélioration de l'accès aux services puis à la signature de conventions de mise en œuvre de ces programmes entre les structures et opérateurs concernés.

La solidarité est un thème cher au Conseil départemental : elle est au cœur de ses priorités et de ses préoccupations.

La loi NOTRe est venue renforcer cet état de fait qui ne se traduit pas seulement au niveau de l'Action Sociale.

En 2017, la solidarité territoriale s'exercera particulièrement à trois niveaux :

- la déclinaison du Schéma d'Accès des Services au Public intégrera la capacité d'action du Département à travers ses nombreux fonds d'aides aux communes,
- les relations privilégiées avec les communes prendront une dimension financière nouvelle avec la possibilité de faire appel à guichets ouverts à l'essentiel de nos Fonds thématiques en 2017 (Fonds d'Aide au Maintien des Activités Commerciales en Zone Rurale, Fonds Socio-Culturel, Fonds Sportif, Fonds Patrimoine, Fonds "Une Commune - Un Logement"). Cette démarche, amorcée lors du Budget Supplémentaire 2016, prendra tout son essor en année pleine et sera renforcée par une hausse de 2 % des fonds généralistes d'investissement que sont le Fonds d'Action Rurale (FAR) et le Fonds Départemental d'Aménagement Urbain (FDAU),

- les outils techniques au service des Collectivités porteront sur un champ de thématiques important :
 - la voirie avec l'Agence Technique Départementale pour l'assistance aux travaux de voirie communaux (225 dossiers traités entre le 01/01/2016 et le 23/09/2016),
 - l'aménagement numérique avec le Syndicat Mixte RIP36,
 - l'habitat et l'aménagement urbain avec l'ADIL et le CAUE,
 - l'assainissement avec le SATESE qui suit plus de 180 stations d'épuration et le SIAA pour les installations autonomes,
 - la ressource en eau avec l'appui de la DATer.

En somme, notre but est d'exercer la solidarité territoriale au profit du mieux-vivre et du mieux-être des habitants de toutes nos communes dans l'Indre.

◆ L'animation du territoire restera également une de nos priorités, au titre des actions volontaires menées par notre collectivité

La Culture, facteur d'équilibre, s'adresse aux Indriens comme à nos visiteurs.

Dans ce secteur, le Département de l'Indre maintient sa politique volontariste. Il inscrira ainsi plus de 800.000 € de crédits pour favoriser une diffusion culturelle large et qualitative, du spectacle vivant aux expositions d'Art.

Il reconduira également sa politique de soutien aux enseignements artistiques et aux actions en faveur du jeune public avec, dans ce cadre, 37.000 € pour l'opération "Collégiens au Théâtre", 8.000 € pour les actions culturelles dans les collèges et 219.714 € pour l'enseignement musical.

Autre domaine d'intervention, le Patrimoine avec notre fonds dédié qui sera doté d'une autorisation de programme de 660.000 € et un principe de "guichet ouvert" en faveur des communes, renouvelé en 2017. Ici, pour mémoire, 1 € de subvention génère 4 € de travaux.

Le Département a également une action forte dans deux secteurs culturels, ceux de la lecture publique et de la conservation.

Le département de l'Indre compte 100 lieux de lecture qui couvrent la totalité du territoire départemental et permettent à chaque Indrien d'en être à moins de 12 kilomètres.

Depuis 2011, le Conseil départemental incite les communes et communautés de communes à s'emparer de la compétence Lecture publique pour créer, aménager ou réaménager des lieux qui structurent leur territoire, autour d'une médiathèque dite "tête de réseau". Cette proposition d'aménagement du territoire accompagne la mutation des pratiques d'accès à la culture qui se modifient en profondeur depuis deux décennies ; le public demande des lieux plus grands, plus accueillants ; il demande des collections récentes et renouvelées, des ressources en ligne. Et effectivement, dans l'Indre, les collectivités ont réalisé un gros effort en investissement sur l'immobilier.

Le Département a porté récemment son effort sur l'informatisation des fonds propres des bibliothèques et ce sont 85 bibliothèques qui seront informatisées fin 2016. Parallèlement, le service de réservation des collections de la BDI connaît un succès croissant.

La modernisation de la desserte se poursuit avec le nouveau portail documentaire www.biblio36.fr, les animations culturelles dans les bibliothèques qui font vivre son réseau et, en 2017, le Festival du conte qui s'agrandit.

Les Archives départementales, responsables de la conservation de la mémoire du département, ont organisé au cours de l'année deux expositions, "Vitraux du XX^e siècle à Châteauroux" et "La Guerre de Cent Ans entre Berry, Marche et Poitou", et ont prêté plusieurs documents pour des expositions organisées par diverses institutions. Les ateliers du service éducatif, les visites du Château Raoul, le partenariat avec la radio RCF pour l'émission historique "Mémoires vives" et les Journées européennes du patrimoine ont contribué à faire connaître au public scolaire et au grand public les Archives et le patrimoine départemental.

Au château de Valençay, une réflexion a été lancée sur le récolement des collections et la restauration des objets destinés à figurer dans la nouvelle "salle des trésors" est en préparation.

L'année 2016 a vu la mise en ligne, sur le site Internet des Archives départementales, des registres matricules militaires, ce qui marque l'aboutissement du projet de restauration et de numérisation de ces documents mené depuis plusieurs années. Une campagne de numérisation de listes nominatives de recensement de la population a également été lancée afin de préserver ces documents fragiles et de continuer à enrichir progressivement les ressources disponibles en ligne. Le site Internet reste très consulté (15.869.521 pages vues au 1^{er} octobre 2016) et sera modernisé en 2017.

Les Archives départementales poursuivront ces actions en 2017 autour de leurs principales missions : collecter, conserver et classer le patrimoine écrit du Département et en assurer la communication à l'ensemble des citoyens.

La Culture est aussi une composante majeure du développement d'un territoire. Notre politique touristique s'appuie sur ce facteur d'attractivité reconnu.

Avec une loi NOTRe qui confie le champ économique à la Région et un Schéma Régional du Tourisme dont l'adoption devrait être effective au premier trimestre 2017, le cadre d'intervention des aides départementales aux porteurs de projets touristiques sera donc amené à évoluer en 2017.

Par ailleurs, notre Agence de Développement Touristique de l'Indre, acteur essentiel du secteur, bénéficiera d'un soutien départemental renforcé avec, notamment, le financement d'un poste de commercial et la poursuite de la Communication Berry.

Enfin, dernière action de notre Schéma Départemental de Développement Touristique, la refonte de la signalétique touristique départementale est activée, donc en cours.

Le Sport sera également à l'honneur avec le renouvellement de notre soutien à la pratique comme à l'amélioration des équipements.

Soucieux de soutenir la réalisation des travaux d'investissement permettant d'améliorer le parc des équipements sportifs des communes de l'Indre et d'assurer une partie du développement économique des entreprises intervenant sur ce secteur d'activités, le Département poursuivra sa politique d'investissement au profit des communes et de leurs groupements. Les fonds départementaux que sont le Fonds Départemental des Travaux d'Equipements Sportifs, le Fonds Départemental d'Aide à la Valorisation des Espaces, Sites et Itinéraires des Sports de Nature, le Fonds Départemental des Travaux d'Equipements à vocation Socio-culturelle et le Far Sport fonctionneront en 2017 à guichet ouvert.

Ces investissements représenteront en 2017, près de 12 millions d'euros de travaux.

Plusieurs dossiers figurent d'ores et déjà dans le programme d'investissement qui sera soutenu dans les communes de CHÂTEAUROUX, ISSOUDUN, BUZANCAIS, La CHÂTRE, AIGURANDE, VATAN, ECUEILLE et CHÂTILLON.

Dans le même temps, le Département poursuivra ses efforts dans la mise en valeur de la Plaine Départementale des Sports, qui a accueilli en 2016, plus de 36.000 licenciés durant 3.236 heures d'utilisation.

Notre Département amplifiera l'aide qu'il alloue à la jeunesse à travers la Licence Sport en Indre et maintiendra son soutien au sport scolaire développé dans les collèges.

Une attention particulière sera apportée à l'apprentissage de la natation pour les plus jeunes et l'animation des territoires à travers les opérations estivales, que sont le "Tour de l'Indre des Sports" et l'opération "Nagez Grandeur Nature". Le dispositif "J'apprends à nager" développé à MARTIZAY puis à REUILLY, en zone rurale pourrait être reconduit dans le sud du département.

Les projets des associations et les manifestations d'animations du territoire seront soutenus au titre du Fonds d'Animation Locale et du soutien aux manifestations d'envergure, générant ainsi plus de 20 millions d'euros d'activité.

Enfin, la Plaine Départementale des Sports pourrait, quant à elle, accueillir un nouveau challenge inter-cantonal ouvert à toutes les associations sportives du département.

RAPPORT sur la situation en matière de
DEVELOPPEMENT DURABLE du
Département de l'Indre

RAPPORT sur la situation en matière
d'EGALITE entre les FEMMES et les
HOMMES

téléchargeables sur www.indre.fr – Espace Elus.